



La lettre



Le bois flotté sur nos plages

Document extrait de *La Lettre* de la réserve n°111
Mars - Avril 2022



Réserve Naturelle
BAIE DE SAINT-BRIEUC

Les plages sont le lieu de dépôt de nombreux éléments charriés par la mer et les rivières appelés « laisse de mer ». On y trouve de tout : du naturel comme les algues, coquillages, bois, cadavres d'animaux ... mais aussi des choses moins réjouissantes telles que le plastique (sous la forme de bouteilles, filets, sacs et d'innombrables morceaux de toute taille), le polystyrène, le métal, ...



Dans ce dossier, nous vous proposons de parler plus particulièrement du bois que l'on retrouve sur nos plages appelé « bois flotté ». Cet élément fait l'objet de convoitises à des fins diverses et variées par certains usagers. Mais une question revient régulièrement : A-t-on le droit de ramasser le bois flotté ?

Qu'est-ce que le bois flotté ?

Le « bois flotté » est un bois qui a effectué un long séjour dans l'eau de mer et que l'on trouve uniquement sur les plages.

Le « bois flotté » ne nécessite aucun traitement secondaire de protection ou d'embellissement (xylophène, eau de javel, vernis, peinture...). Il est protégé naturellement par sa haute teneur en sel. Toutes les extrémités du « bois flotté » sont polies qu'il s'agisse d'une petite ou grande branche, d'un tronc, d'une planche ou tout autre type de « bois flotté ».



Crédit : Pixabay

Quelle est la différence avec le bois mort ?

Le « bois mort » est un bois qui se trouve aux abords des rivières, lacs d'eau douce et fleuves. Le « bois mort » nécessite un traitement de protection à base de produits chimiques contre les xylophages et doit être verni ou peint pour une tenue dans le temps.

Le « bois mort » peut être léger et de couleur claire, ce qui n'en fait pas un bois flotté pour autant. Le poids et la couleur d'un bois dépendent surtout de son essence.

Ce bois dit « bois mort » n'a en aucune manière les propriétés d'un bois flotté. Il est toutefois le refuge de nombreux insectes qui se nourrissent de bois et d'abri pour les poissons quand les bois se trouvent au-dessus du niveau d'eau.



Crédit : zoom nature.fr

Source : [les bois flottés .com](http://lesboisflottés.com)



Peut-on ramasser le bois flotté ?

- cadre juridique

A ce jour, au niveau national, il n'existe pas de réglementation officielle concernant le ramassage du bois flotté sur les plages.

EXCEPTION :

Toutefois, dans les aires marines protégées telles que les réserves naturelles ou les parcs marins, la cueillette des végétaux y compris le bois est interdite pour les raisons détaillées dans les rôles du bois flotté.

Ainsi, toute personne souhaitant collecter le bois flotté doit impérativement se renseigner en amont du statut de la plage (protégée ou pas). Souvent, à l'entrée de la plage, un panneau vous informe des activités autorisées ou non.

- cadre moral

Le ramassage du bois flotté, très apprécié pour ses propriétés décoratives, n'est pas réglementé.

Cependant, il est important de garder à l'esprit qu'il constitue, tout comme les os de seiche, les algues ou les éponges, ce qu'on appelle «la laisse de mer», c'est-à-dire les débris végétaux ou animaux laissés par la mer au gré des marées.

Cette laisse de mer est un véritable écosystème et abrite de nombreux micro-organismes qui nourrissent les plantes servant à retenir le sable, mais aussi les insectes, les crustacés et les oiseaux. Il est donc là encore fortement recommandé de ne prélever que des quantités raisonnables quand cela est autorisé.



Même si autorisé, la loi ne vous autorise pas à user d'un véhicule à moteur pour aller chercher le bois flotté sur la plage. En effet, la circulation des véhicules à moteur est strictement interdite et est réservée aux services de secours, police et à certains professionnels (mytiliculteurs, club de voile,...).



Et pour les autres éléments de la plage ?

L'usage des plages est libre et gratuit selon le Code de l'environnement.

Cependant, y ramasser du sable, des galets ou des coquillages comme souvenirs de vacances est une pratique fragilisant les littoraux qui est encadrée par la loi.

- sable et galets



L'article L321-8 du Code de l'environnement prévoit que : « Les extractions de matériaux [...] sont limitées ou interdites lorsqu'elles risquent de compromettre, directement ou indirectement, l'intégrité des plages, dunes littorales, falaises, marais, vasières, zones d'herbiers, frayères, gisements naturels de coquillages vivants et exploitations de cultures marines. »

Il est interdit de ramasser du sable sur la plage.

Le Code de l'environnement considère son prélèvement comme une atteinte au domaine public maritime, fragilisant les littoraux. Cependant, il est possible de collecter le « sable éolien » : celui qui a été déplacé hors de la plage par le vent sur la chaussée ou les trottoirs.

Le prélèvement déraisonnable, parfois à but commercial, est passible d'une amende pouvant s'élever jusqu'à 1 500 €.

Sur une plage, les galets protègent la faune et la flore de la houle et de l'érosion.

Les amas de galets empilés sont à la mode mais ne sont pas sans danger pour l'écosystème du littoral. Le glanage de galets peut coûter une amende de 1 500 €.

Le rappel oral à la loi est de mise lorsque des galets, du sable ou des coquillages vides sont prélevés en petites quantités par des vacanciers. En revanche, la loi punit les contrevenants lorsqu'ils emportent de grandes quantités.

Ce fut le cas fin 2017, lorsque d'importantes quantités de sable provenant de plages du Finistère et conditionnées en petits sachets furent mises en vente sur internet. Dans ce cas, les personnes risquent une contravention de grande voirie pour « atteinte au domaine public » et 1500 euros d'amende.

Sur certains sites très touristiques comme la plage d'Étretat, qui accueille 1 million de visiteurs par an, ramener quelques galets met en péril tout un écosystème. Pendant la saison estivale, ce ne sont pas moins de 300 à 400 kilos de galets qui sont emportés chaque jour par les vacanciers, mettant en péril la ville face aux risques de submersion. Ramasser des galets n'est donc pas toujours un acte anodin.

- Plantes

Le littoral dispose d'une flore spécifique qui ne pousse qu'en bord de mer et qui est classée comme protégée. Ces plantes sont des abris pour la faune et retiennent le sable. Couper ces plantes peut être passible d'une amende minimum de 135€.



Les rôles du bois flotté

Sur certaines côtes, le bois flotté peut constituer une importante nuisance en terme d'encombrement sur les plages. Cependant il participe au biotope, fournissant abri ou nourriture aux oiseaux marins, poissons ou autres espèces aquatiques lorsqu'il flotte ou lorsqu'il s'échoue sur la côte. Les limnories (isopodes marins ressemblant à des cloportes), les tarets (mollusques bivalves très allongés) et les bactéries décomposent ce bois, le transformant progressivement en nutriments qui sont réintroduits dans la chaîne alimentaire. Lorsque ce bois, partiellement décomposé et creusé, est rejeté à la côte, il peut servir d'abri aux oiseaux ou à d'autres espèces animales et permettre la pousse de certaines plantes. Dans certains cas, il peut servir de fondations pour la création de dunes.

- rôle écologique/biodiversité (source : GRETIA)

Les bois échoués et déchets anthropiques (bois de palettes, contre-plaqué), présentent un abri aux conditions proches de celles du bois échoué. Certains peuvent d'ailleurs jouer un rôle de substitution en cas d'absence de bois échoués. Les auteurs considèrent ici aussi différents types de bois échoués, essentiellement selon leur stabilité et leur enfouissement, là aussi avec des conditions de température et d'humidité spécifiques. Les bois échoués peuvent accueillir dans leur masse des espèces s'en nourrissant mais aussi d'autres espèces utilisant temporairement cet habitat stable pour se réfugier dessous à même le sable ou pour y creuser leur terrier. Parmi les espèces caractéristiques, on compte là aussi le carabe *Brosicus cephalotes* mais aussi en haut de plage un petit cloporte dépigmenté caractéristique de cet habitat, *Armadillidium album*, qui se nourrit du bois décomposé.



Brosicus cephalotes

source : wikimedia;
Author=Sanja565658

- rôle de fixation des plantes

Les bois flottés constituent des remparts au vent et permettent au sable de s'y déposer derrière, amorçant ainsi des dunes ou tout simplement en les consolidant. Dans un second temps, les plantes s'y développeront en profitant aussi des algues échouées, comme engrais naturel.

- rôle paysager

Les bois flottés échoués sur les plages participent au paysage du site, laissant au promeneur une part d'imagination et de rêve.



Crédit: Pixabay

Le bon comportement dans les espaces naturels tels que dans la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc est de ne pas récolter

